

COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Strasbourg

**Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 10 mars 2025

Nombre de
conseillers élus :
29

Sous la présidence de Madame Cécile DELATTRE, Maire

Conseillers en
fonction :
29

Conseillers
présents :
22

VI – ENFANCE, JEUNESSE ET AFFAIRES SCOLAIRES

2025 – 25 (10) : Tarifs des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) 2025-2026

Rapport au Conseil Municipal :

A compter de l'année scolaire 2025-2026, la Commune d'Oberhausbergen sera constituée d'un pôle périscolaire avec trois accueils de loisirs sur trois sites :

- ALSH « Les ExplOrateurs » ;
- ALSH « L'Annexe les ExplOrateurs » qui accueille les enfants de CM1-CM2 sur le temps de midi en période scolaire ;
- ALSH « Périscolaire à Prévert » (nouveau site ouvert en 2025-2026).

Par la création du nouveau site « Périscolaire à Prévert », la capacité d'accueil totale passe de 256 places en 2024 à 400 places en 2025.

Il est proposé d'augmenter les tarifs hors repas, sortie et retard, en se basant sur l'Indice des prix à la consommation (IPC), soit de 1,7% (source INSEE). Les tarifs seront les mêmes pour les trois accueils.

Vu L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mars 2024 relative aux tarifs municipaux ;

Vu l'avis de la Commission « Education, Enfance, Jeunesse » du 27 février 2025 ;

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 27 février 2025 ;

Vu les grilles tarifaires annexées à la présente délibération ;

Vu le présent rapport.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la grille tarifaire 2025 – 2026 pour une application à compter du 1^{er} septembre 2025 ;
- **PRECISE** que Madame Le Maire conserve néanmoins la possibilité de fixer ou/et moduler un tarif à titre dérogatoire et exceptionnel pour répondre à certaines demandes spécifiques ou urgentes.

Adoptée à la majorité
26 voix pour
1 abstention (M. LOTZ)
1 voix contre (Mme DUBOIS)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Cécile DELATTRE



Le Secrétaire de séance,

Sofiane AIT IKHLEF

